



LE NUMERO D'AIDE AUX VICTIMES

Nouveau numéro d'aide aux victimes, gratuit et ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 19h, il remplace le 08 VICTIMES.

Deux autres numéros sont à votre disposition :



[SOS Enfants disparus 116000](#)



[119 enfance en danger](#)

Cette plateforme téléphonique s'adresse à toute victime d'infractions, quelle que soit la forme de l'agression ou le préjudice subi : vols, agressions, mais aussi aux victimes d'accidents de la route, d'événements collectifs, d'attentats ou de catastrophes naturelles.



Dans le respect de l'anonymat de l'appelant, ce dispositif écoute, informe, conseille et dirige les victimes vers les réseaux associatifs d'aide aux victimes et les services spécialisés.

Pour en savoir plus :

[Lancement du 116 006, nouveau numéro d'aide aux victimes](#)

[Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)

[L'aide aux victimes](#)

[Aide aux victimes \(Préfet de l'Essonne\)](#)

